

Avis de classement de la Commission de Sélection d'Appels à projets relevant de la compétence exclusive du Département d'Ille-et-Vilaine relatif à l'Appel à projets N°2023-01 portant sur la création d'une unité d'accueil et d'accompagnement de mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'aide sociale à l'enfance d'Ille-et-Vilaine

La Commission de sélection d'Appel à projets s'est réunie le mercredi 21 février 2024, et a établi le classement des dossiers concernant l'Appel à projets n°2023-01, pour la création d'une unité d'accueil et d'accompagnement de mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'aide sociale à l'enfance d'Ille-et-Vilaine.

Le lieu d'hébergement des jeunes est défini par le Département à Saint-Jacques de la Lande, à hauteur de 26 places.

Trois dossiers ont été reçus au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.
La commission de sélection réunie le 21 février 2023 a étudié les projets présentés et procédé à l'audition des porteurs de projets.

La commission réunie le 21 février 2024 a établi le classement suivant :

Classement des dossiers pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'aide sociale à l'enfance d'Ille-et-Vilaine :

- 1 - ARASS
- 2 - AMALIA
- 3 - HAMIES

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la Commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

L'avis de la Commission de sélection d'Appel à projets fera l'objet d'une publication sur le site internet du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Fait le **29 MARS 2024**
La Présidente de la commission,
Vice-Présidente du Conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine


Anne-Françoise COURTEILLE